Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260407-DP_2026_031-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_031

Décision du Président
DP_2026_031 - Transition écologique - PCAET axe 4 - Convention opérationnelle pour la mise en œuvre de l'action Expérimentation-transmission des exploitations agricoles - optimisation du foncier en partenariat avec la chambre d'agriculture

Le Président,

Considérant l'action 4.1 du Plan Climat Air Energie Territorial de Fougères Agglomération relative à la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial approuvé par délibération n°2022.049 ;

Considérant la convention-cadre pluriannuelle entre la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et Fougères Agglomération approuvée par la délibération n°2022.141 ;

Considérant la proposition financière de la Chambre d'Agriculture de 18 950 € net de taxes sur trois ans, soit 6 320 € net de taxes/an, pour mener l'expérimentation transmission des exploitations agricoles - optimisation du foncier auprès des agriculteurs liées aux objectifs du PCAET ;

Vu l'avis favorable de la commission « transition écologique » en date du 10 juin 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** la proposition d'action de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 18 950 € net de taxes sur trois ans, soit 6 320 € net de taxes par année ;

Article 2 – **DE VALIDER** la convention opérationnelle relative à l'action « Expérimentation transmission des exploitations agricoles - optimisation du foncier » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente déléguée à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 07/04/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Marie-Claire BOUCHER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION